



Chambre Régionale des Comptes
23, rue des Otages
BP 71
80 017 AMIENS CEDEX

Hirson, le 7 juillet 2011

Madame la Greffière,

Par courrier du 5 juillet 2011, vous nous avez transmis le **rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Picardie** sur la gestion de la commune d'Hirson, auquel sont jointes les réponses reçues par la Chambre.

Après vérification, il s'avère qu'une **erreur matérielle** s'est produite lors de la **transmission des réponses de la ville**, puisque le tableau présentant l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville (en page 2) n'est pas totalement rempli.

Comme suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous transmets donc la **version définitive du texte** qu'il convient de retenir.

En vous priant de bien vouloir nous excuser de cette erreur matérielle,

Je vous prie d'agréer, **Madame la Greffière**, l'expression de ma considération distinguée.



Le Directeur Général des Services



Bernard VILAIN

Gestion de la Ville d'Hirson sur la période 2007- 2009
Examen de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie
Réponse écrite au rapport d'observations définitives

L'ensemble des points soulevés par la **Chambre Régionale des Comptes de Picardie** sur la gestion de la Ville d'Hirson au cours de la période 2007 – 2009 ont fait l'objet d'un **examen attentif**.

Afin de **compléter les observations définitives** de la Chambre, la ville souhaite donc apporter plusieurs éléments.

I- L'information des élus et des citoyens sur le budget et les comptes de la commune

Dès cette année, la **présentation agrégée des différents budgets** est jointe aux annexes des documents budgétaires. Il est cependant précisé que **l'équilibre des opérations financières** a toujours été joint aux documents budgétaires.

De plus, chaque année, le **document annexé au budget primitif** reprend **l'état des subventions de fonctionnement** accordées par la ville (nature 6574), **la liste des concours attribués aux associations** sous forme de prestations en nature, **l'état du personnel** au 1^{er} janvier de l'exercice en cours, **l'état des emprunts** de la ville d'Hirson, **l'état des emprunts garantis** par la ville d'Hirson, **le tableau de l'amortissement** des immobilisations et l'état concernant **la convention d'ouverture de crédit**.

Chaque année, le **document annexé au Compte administratif** comprend **l'état des subventions de fonctionnement** accordées par la ville (nature 6574), **la liste des concours** attribués aux associations sous forme de prestations en nature, **le tableau des acquisitions et cessions immobilières**, **l'état des emprunts garantis** par la ville d'Hirson, **l'état du personnel** au 31 décembre de l'exercice précédent, **l'état de la dette**, **le tableau de l'amortissement des immobilisations** et l'état concernant **la convention d'ouverture de crédit**.

Pour **améliorer cette information**, et conformément aux dispositions de l'article L.231-1 du code général des collectivités territoriales, il est précisé que la Ville a pris acte de l'observation de la Chambre et que **tous les documents requis ont été joints au compte administratif 2010** et au **budget primitif 2011**.

II - La fiabilité des comptes :

Il est précisé que **l'inventaire des immobilisations** est **en cours de réalisation** en 2011.

La Ville prend acte de l'observation de la Chambre en ce qui concerne les **restes à réaliser de l'exercice 2008**, tout en précisant que la surestimation de ces restes à réaliser en dépenses n'a été ni volontaire, ni favorable à la Ville, puisqu'elle a minoré le résultat de

fonctionnement. La Ville s'engage à l'avenir à n'inscrire en restes à réaliser que les **dépenses réellement engagées**.

III - L'analyse financière

1) L'évolution des charges et des produits

L'évolution des charges de fonctionnement a été nettement inversée au cours du dernier exercice, passant de **11 048 604 €** en 2009 à **10 510 985 €** en 2010, soit une **diminution globale de 4,87%**.

Ainsi, les **charges à caractère général** (chapitre 011) ont été ramenées à **3 141 750 €**, soit une **diminution de 9,7%** par rapport à 2009. Les **charges de personnel** (chapitre 012) représentaient **5 140 202 €** en 2009 contre **5 091 971 €** en 2010, soit une diminution de **1%**.

L'exercice 2010 a donc permis d'inverser la tendance à l'augmentation des charges de fonctionnement constatée par la Chambre sur la période 2007-2009.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Budget principal en milliers d'euros	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009	Moyenne annuelle 2010/2005
Dépenses réelles de fonctionnement	9 708	10 207	9 768	10 121	10 790	10 291	- 4,6%	+ 1,2%
Charges de personnel (chapitre 012)	4 982	4 797	4 951	5 060	5 140	5 091	- 1,0%	+ 0,4%
Autres charges de gestion courante	1 555	1 479	1 609	1 566	1 530	1 463	- 4,4%	- 1,2%
Dont subventions de fonctionnement	624	587	678	655	725	692	- 4,6%	+ 2,1%
Charges à caractère général (011)	2 853	3 251	2 750	2 925	3 478	3 142	- 9,7%	+ 1,9%
Intérêts de la dette	255	650	439	569	633	594	- 6,2%	+ 18,4%
Autres dépenses	63	30	19	1	9	1	- 88,9%	- 56,3%

En ce qui concerne les produits, une **amélioration très sensible de la situation s'est vérifiée en 2010**, avec un **total des recettes réelles de fonctionnement** de **11 783 448 €** en 2010, contre **10 975 990 €** en 2009, soit une **augmentation de 7,4%**.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Budget principal en milliers d'euros	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009	Moyenne annuelle 2010/2005
Recettes réelles de fonctionnement	10 556	10 797	10 643	10 760	10 976	11 783	+ 7,4%	+2,2%
Impôts et taxes	5 502	5 564	5 639	5 707	5 780	6 149	+ 6,4%	+ 2,2%
Dotations et participations	3 688	4 002	3 804	3 721	3 907	4 090	+ 4,7%	+ 2,1%
Dont DGF	2 815	2 870	2 931	2 962	2 908	3 261	+ 12,1%	+ 3,0%
Produits services, domaine, ventes	412	396	425	497	509	563	+ 10,6%	+ 6,4%
Autres recettes	954	835	775	835	781	981	+ 25,6%	+ 0,6%
Dont produits des cessions d'immobilisations	143	61	22	3	4	0	ns	ns

2) L'investissement

La Ville rappelle qu'en 2004, dans son **rapport d'observations définitives** sur la **période 1998-2001**, la Chambre avait souligné le **fort taux d'investissement** de la commune : les dépenses d'investissement étaient passées de **2,21 millions d'euros** en 1999 à **8,16 millions d'euros** en 2001.

Cette **longue période d'investissement soutenu** (55 M€ au cours des 10 dernières années) a permis de répondre aux besoins de **modernisation de la ville**. Ce choix s'est traduit par la réalisation de **nombreux équipements communaux**, avec le **bénéfice de subventions aux taux avantageux**. Désormais, la Ville a effectivement et naturellement choisi de **ralentir le rythme d'investissement**.

En 2008, seules deux **opérations majeures** ont été menées : la construction de la **Maison de la Petite Enfance (887 003 €)** et la **rénovation du cinéma (677 537 €)**. De plus, ont été réalisés d'importants travaux pour la **réfection de la voirie (697 008 €)**, le renouvellement de **l'éclairage public (291 330 €)** et **l'aménagement du quartier du Château (199 415 €)**.

De ce fait, **aucune opération lourde** d'investissement n'a été réalisée en 2009, ni en 2010. Du reste, la Ville confirme sa volonté de **limiter au maximum le recours à l'emprunt** pour le financement de ses investissements.

3) La capacité d'autofinancement

L'amélioration de la situation budgétaire en 2010 a, notamment permis de **reconstituer un fonds de roulement**. Ainsi, **l'épargne nette** est redevenue **positive en 2010**. **L'épargne de gestion** s'établit en 2010 à **212 €** par habitant, pour une moyenne régionale de **113 €** et une moyenne nationale de **203 €**.

Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement dégagé (1 622 534 €) a permis de couvrir la totalité du déficit cumulé de la section d'investissement (946 912 €).

4) L'endettement

La Ville rappelle sa **volonté de poursuivre le désendettement** engagé depuis 2007. Elle observe que les « mesures de correction » appelées par la Chambre ont été mises en œuvre, la **maîtrise des dépenses de fonctionnement** permettant de **poursuivre** dans la **voie ainsi tracée**.

5) Les garanties d'emprunt

La Ville précise que ses **garanties d'emprunt** sont toutes accordées à des **organismes de logement social**, comme le font toutes les communes de la même taille. Il s'agit essentiellement de **l'Office Public d'Habitat de l'Aisne**, dont la solidité financière ne soulève pas d'inquiétude.

6) Perspectives

Si une baisse des investissements est effectivement prévisible, la Ville constate que les **dotations et participations** n'ont pas diminué en 2010, mais, au contraire, **progressé**, passant de **3 906 680 €** en 2009 à **4 090 094 €** en 2010, grâce notamment à la **Dotation de Solidarité Rurale**.

7) Synthèse sur la situation financière

La ville prend acte des constats établis par la Chambre tout en rappelant que les résultats de **l'exercice 2010** confirment une **amélioration de sa situation financière** grâce à la **maîtrise des dépenses de fonctionnement** et à la **limitation des investissements**. Néanmoins, les **réformes** sur la **fiscalité locale** et le **financement des investissements locaux** ne favorisent pas cet objectif, alors que les **besoins des habitants** sont encore plus prégnants en **période de crise économique**.

IV - La structuration de la dette et sa gestion

La Ville observe que **l'absence de visibilité** sur l'évolution des taux d'intérêt sur une période de 20 ans est **largement partagée** par **l'ensemble des acteurs publics et privés**, dont notamment ceux du **secteur bancaire**. Hirson est loin d'être la seule collectivité dans cette **situation**, vis-à-vis des **emprunts structurés** qui lui ont été conseillés au cours de l'exercice 2007.

Au demeurant, la Ville précise que la **renégociation de la dette** engagée en 2007 a permis jusqu'à ce jour de **bénéficier de prêts à taux plus favorables** que ceux du marché. Les prêts structurés sont en effet depuis 2007 au taux de **3,87%**, alors que le **taux du marché actuel** oscille entre **4,50** et **5,00%**. Des **gains** ont donc été obtenus. Depuis 2001, la **gestion active de la dette** a permis de cumuler **311 000 € d'économies d'intérêts** au **31/12/2010**.

Les **risques encourus** sur les prêts structurés font l'objet d'une **attention particulière**. Ainsi, l'**emprunt à barrière de change** contracté en 2007 auprès de **Dexia Crédit Local**, basé sur l'évolution de la **parité entre l'euro et le franc suisse**, a fait l'objet d'une **renégociation en juin 2011**, permettant notamment de **sécuriser l'échéance 2011** à un **taux fixe de 4,50%**.

En ce qui concerne la **délégation de compétence du Maire en matière d'emprunts**, l'**article L. 2122-22** du Code général des collectivités territoriales prévoit que la réalisation des emprunts, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux de change, peuvent être **déléguées par le Conseil municipal au Maire**. La **délibération du 2 avril 2008, semblable en tous points** à celles qui sont prises dans **l'ensemble des communes**, a confirmé cette délégation de pouvoir au Maire. Il n'est donc pas anormal que la renégociation des emprunts réalisée en 2007 ait été engagée à **l'initiative du Maire et de l'Adjoint aux finances**.

La circulaire interministérielle du 25 juin 2010, à laquelle se réfère la Chambre, est **postérieure à l'année 2008** qui a connu le **renouvellement des Assemblées municipales**, et par conséquent, l'adoption de cette délibération pour la **durée du mandat**. Néanmoins, la Ville prendra en compte la recommandation de la Chambre, préconisant de proposer au Conseil municipal **une nouvelle délibération** définissant plus précisément l'étendue de la délégation de compétence en matière d'emprunts.

La Ville précise également que l'information sur les décisions prises par délégation en matière d'emprunt fait désormais l'objet d'une **communication du Maire au Conseil municipal**, en début de séance.

Sur le plan fonctionnel, la Ville rappelle que le **recrutement d'un cadre A pour le service des finances et du budget** est prévu en 2011, rendu possible, sans augmenter les charges de personnel, grâce au **redéploiement de l'encadrement** opéré en 2010.

V - Le contrôle interne et le contrôle de gestion

La Ville souligne que la situation financière fait l'objet d'un suivi régulier, dans le cadre de l'**engagement de partenariat** signé avec **Dexia Crédit Local**. Les réunions organisées régulièrement dans ce cadre permettent donc de mieux appréhender, tant de façon **rétrospective** que **prospective**, les **grands équilibres financiers** de la Ville, à partir d'études et de documents exhaustifs.

Par ailleurs, la Ville précise qu'elle a prévu de **recruter un cadre A** en 2011 pour **renforcer le service du budget et des finances**. Ce cadre sera donc notamment chargé du **contrôle interne et du contrôle de gestion**.

VI – La gestion des ressources humaines

La Ville rappelle que la faiblesse du taux d'encadrement est liée à la **difficulté de recruter des cadres A**. Néanmoins, l'arrivée d'un **Attaché territorial** affecté au **Service du budget et de la comptabilité** est prévue en 2011.

En ce qui concerne la lisibilité du régime indemnitaire, la Ville d'Hirson informe la Chambre que, lors de sa **séance du 14 octobre 2010**, le Conseil municipal a adopté une **délibération de synthèse du régime indemnitaire** après un **avis favorable** du **Comité technique**.

VII – La délégation de service public des abattoirs

1) Les observations formulées par la Chambre lors de son précédent contrôle

Le suivi de la gestion de l'abattoir municipal s'est nettement amélioré depuis 2007. Des **réunions techniques régulières**, certes non formalisées par des comptes rendus écrits, ont été organisées entre les **représentants de la ville** et la **SARL SABHIR**, délégataire de service public. Créée par délibération du 14 décembre 2006, la **Commission consultative des services publics** locaux a, par ailleurs, examiné, chaque année, en juin, le **bilan d'activités** de l'abattoir, qui fut ensuite **présenté et débattu** en **Conseil municipal**.

2) L'exploitation des abattoirs

La Ville rappelle sa volonté de **soutenir l'activité économique** que représente la **filière bovine**. Cet objectif reste sensible. Ainsi, en 2010, le **volume de viande abattue** représente **605 tonnes** compte tenu, d'une part, de la **conjoncture économique défavorable** pour toute la filière bovine, et d'autre part des difficultés importantes liées aux **intempéries du mois de décembre**. Par ailleurs, la récente crise des steaks hachés souligne l'intérêt de servir des steaks hachés le matin même et dont la traçabilité est assurée.

3) Les aspects techniques et financiers

Le suivi de la gestion de l'abattoir fait l'objet de **nombreux contacts** et **réunions informelles**. La Ville prend acte du **défaut de formalisme** relevé par la Chambre mais non d'un **manque de suivi** de la **gestion de l'abattoir**. Afin d'améliorer le suivi de la délégation de service public, elle s'engage donc à mettre en œuvre une **procédure écrite** pour les consultations et vérifications concernées.

Un **effort** a déjà été engagé pour l'**application stricte des obligations** inscrites dans le **cahier des charges** annexé à la délégation de service public. Ainsi, en **novembre 2010**, l'exploitant a été consulté sur le **programme des réparations** à effectuer en 2011. La **mise à jour de l'inventaire** contradictoire des installations sera établie en **2011**.

Par ailleurs, la **suppression de la Commission consultative** par la loi n°2009-256 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, apportant notamment des modifications pour la gestion des abattoirs, tend à démontrer que cette instance consultative pouvait, le cas échéant, faire **double emploi** avec la **Commission consultative des services publics, elle, dûment réunie**.

Pour améliorer encore le suivi de la gestion de l'abattoir, la Ville s'est engagée, par **délibération du 14 avril 2010**, à maintenir une **instance de concertation** avec l'**exploitant** et les **usagers**. Chargée de suivre l'ensemble des questions administratives,

techniques et budgétaires liées à la délégation de service public, cette instance est **réunie chaque trimestre**. Y participent le Maire ou son représentant, un élu du Conseil municipal, le Trésorier de la collectivité, le gérant de l'abattoir et un représentant des usagers. La première réunion fut organisée le 23 mars 2011.

Il est également précisé que l'assemblée est régulièrement **informée de l'évolution** de la situation de l'abattoir. **L'information du Conseil municipal** sur la situation de l'abattoir est systématiquement poursuivie, en **trois temps** : lors du **débat d'orientations budgétaires**, lors du **vote du budget primitif** et lors de la **présentation du rapport d'activités annuel** du délégataire en juin.

Le Conseil municipal a d'ailleurs délibéré les **14 avril 2010** et le **29 avril 2011** pour fixer le montant de la **redevance d'abattage**. Maintenue à **33 euros la tonne** jusqu'en 2010, afin de **garantir la compétitivité de l'abattoir municipal**, cette redevance a néanmoins été augmentée à 35 euros la tonne en 2011. Il importe de contenir la progression de cette redevance, en tenant compte des tarifs appliqués par les abattoirs concurrents et du fait qu'**Hirson** demeure l'un des derniers **abattoirs municipaux du Nord de la France**.

L'absence de fixation de redevance spécifique à percevoir auprès des usagers traduit également la volonté du Conseil municipal de **préserver la compétitivité de l'abattoir municipal**. Lors de la **prochaine révision du cahier des charges de la Convention de délégation de service public**, il sera d'ailleurs proposé de supprimer ces redevances spécifiques.

La **situation de l'abattoir** demeure fragile. Elle est liée à la volonté du délégataire de **maintenir et de développer son activité**, tout en ayant l'objectif d'**assainir sa situation financière**. Ainsi, par attestation du 1^{er} juin 2010, le gérant s'est engagé à **rembourser** le 5 de chaque mois, à la Trésorerie d'Hirson, une somme de **800 euros**, jusqu'à épuisement de sa dette.

La Ville confirme que la SABHIR lui transmet chaque année les **comptes établis au 31 décembre**, ainsi que les **statistiques détaillées** de l'activité d'abattage. Néanmoins, l'élaboration et la remise d'un **rapport d'activité global**, avant le 30 juin de l'année suivante, seront désormais **demandées à l'exploitant**.

Les efforts engagés depuis 2007 par la Ville et le délégataire de service public pour améliorer le suivi de la gestion de l'abattoir sont donc poursuivis. La Ville s'engage d'ailleurs à actualiser la **convention de délégation de service public** pour tenir compte de l'évolution de la réglementation en vigueur.